

COMMUNE DE LA COTE D'AIME

COMPTE RENDU DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 17 DECEMBRE 2013

Présents :	LOUDARD Michel - COLLOMB Joël - COLLOMB Thierry - GIRARD Gilles - GIRARD Sylvie - JOVET Joël NULLANS Marie Paule - SILVESTRE Philippe - VIBERT Christian - VILLIEN Gisèle
Excusés	BONNET - EYMARD Xavier (pouvoir à LOUDARD Michel) - JULIE Sonia - REGNAULT Florence
Absents	DOBIAS Serge - PY Adéline
Secrétaire :	GIRARD Sylvie

I - TRAVAUX

1. Construction d'une pico- centrale – Engagement pour l'alimentation électrique du refuge de La Balme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une pico-centrale au refuge de La Balme.

Le montant des travaux est estimé à 119 200 € hors taxes avec une participation de la Région de 42 768 € et ERDF 41 720 €. Il resterait donc à charge de la Commune la somme de 34 712 €. Il conviendra d'inclure à ce montant les frais relatifs au droit d'eau dont les montants ne nous ont pas encore été communiqués.

Le Conseil Municipal confirme son engagement au financement de la pico-centrale pour le refuge de La balme en partenariat avec ERDF et la Région Rhône Alpes.

2. Avenant n° 1 – Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux du captage de Portette

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du captage de Portette la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au Bureau Abest.

Compte tenu des contraintes réglementaires, les travaux ne peuvent se dérouler qu'en automne 2013 et au printemps 2014 pour le solde.

Ce décalage dans le temps et surtout la prolongation du délai de réalisation des travaux nécessitent de revoir les honoraires de la partie suivie de travaux.

Ces travaux supplémentaires sont estimés à 1 680 € hors taxes.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 à passer avec le Bureau ABEST.

3. Avenant n° 2 – Travaux de rénovation du captage de Portette – Marché BOCH TP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 25 octobre 2013 qui l'autorisait à signer un avenant au marché de travaux de rénovation du captage de Portette pour des modifications suite à une visite plus approfondie de la conduite.

Lors de la mise en eaux, deux fuites sont apparues et la commune a souhaité la mise en place de vannes complémentaires et la fourniture d'échelles dans les regards.

Le montant de ces travaux supplémentaires est estimé à 2 777.33 € toutes taxes comprises, ce qui ramène le montant des travaux à :

Montant du marché de base toutes taxes comprises	53 820.00
Avenant n° 1	10 735.28
Avenant n° 2	2 777.33
TOTAL toutes taxes comprises	67 332.61

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 2 à passer avec l'entreprise BOCH pour un montant de 2 777.33 euros toutes taxes comprises, dans le cadre de la rénovation du captage de Portette.

4. Avenant n° 1 – Mission de maîtrise d'œuvre pour la reprise de l'ensemble des réseaux du hameau de La Petite Bergerie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché de maîtrise d'œuvre qui a été confié au cabinet VIAL dans la perspective des travaux de reprise des réseaux au hameau de La Petite Bergerie en date du 16 mai 2013 pour un montant de 9 240 € hors taxes.

Le forfait définitif de rémunération prévoit une actualisation en fonction du coût prévisionnel des travaux. Le coût prévisionnel des travaux est arrêté à la somme de 431 885.50 € hors taxes au taux de 3.30 % ; ce qui porte le forfait de rémunération à 17 045.66 € hors taxes.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 à passer avec le Cabinet VIAL.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée.

La Côte d'Aime, le 23 décembre 2013

Le Maire,
M. OUDARD

